



## succession entre tante et neveu

Par **moalio**, le **22/12/2009** à **19:48**

Bonsoir,

Voici les compléments d' info demandés:

Il s' agit de la succession entre

- la tante( célibataire sans enfant) de mon mari
- les deux enfants du frère ( décédé ) de mon mari
- et la soeur de mon mari.

Les héritiers bénéficiaires désignés sont:

- mon mari
- sa soeur
- une personne extérieure à la famille ( aide ménagère)
- et une association désignée légataire du bien immobilier.

La question étant: que se passe-t-il si mon mari ne répond pas à la demande de la notaire concernant la sommation de prendre position des deux neveux?